



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU REGLEMENT N° 383

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere, le 19 janvier 2026 :

RÈGLEMENT N°383 RELATIF A L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCISE 2026

Le présent règlement a pour objet de d'établir l'imposition des taxes, compensations et tarif pour l'exercice 2026

Ce règlement est disponible au bureau de la directrice générale soussigné(e), situé au 756-a rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvere, ce 20 janvier 2026



Alexandra Briere-Malo

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale et greffière trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo greffière trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à l'endroit suivant :

Site web de la municipalité de Saint-Sylvere

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Sylvere, ce 20 janvier 2026.



Alexandra Briere Malo

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale et greffière trésorière